

Pierre DARTOUT

**EXPOSE DES MOTIFS ET CONSIDERATIONS
JUSTIFIANT LE CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE
DES AMENAGEMENTS FERROVIAIRES AU SUD DE BORDEAUX**

Le présent document constitue l'exposé des motifs prévu par le dernier alinéa de l'article L122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui précise que « l'acte déclarant l'utilité publique l'opération est accompagné d'un document qui expose les motifs et considérations justifiant son utilité publique. ».

À cet égard, il reprend, pour l'essentiel, les éléments figurant dans le dossier soumis à enquête, auquel il ne saurait en aucun cas se substituer, et expose brièvement les modifications retenues afin de donner satisfaction aux demandes exprimées, lors de l'enquête publique, par le public et la commission d'enquête.

Pour plus de précisions, il conviendra de se reporter systématiquement au dossier d'enquête relatif à l'opération des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux. L'ensemble des études menées avant et après la déclaration d'utilité publique sera mis à disposition du public dans les conditions fixées par la réglementation relative à l'utilité publique et à l'accès aux documents administratifs.

Il peut être pris connaissance de ces documents auprès de la Direction départementale des territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative – 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cédex) ou auprès de la direction territoriale de SNCF Réseau à Bordeaux (17 rue Cabanac – CS61926 – 33081 Bordeaux Cedex).

1 – Présentation de l'opération des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux

L'opération des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux constitue l'un des quatre volets du programme du Grand Projet ferroviaire du Sud Ouest :

- création des lignes ferroviaires nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax
- création de la ligne ferroviaire nouvelle Dax-Espagne
- réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au nord de Toulouse sur 19km entre Toulouse et St Jory
- réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au sud de Bordeaux sur 12km entre Bègles et St Médard d'Eyrans.

Le programme du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest a été conçu pour répondre à plusieurs objectifs stratégiques à l'échelle du grand Sud-Ouest, Aquitaine et Midi-Pyrénées, notamment le renforcement du maillage du réseau ferroviaire structurant au niveau national et européen, tant pour les liaisons nord-sud qu'entre les façades atlantique et méditerranéenne. Il permet une amélioration globale des services ferroviaires à travers :

- de meilleures performances pour les voyageurs, avec la grande vitesse (sur lignes nouvelles) relayée ensuite par la complémentarité TaGV/TER ;
- la mise en place de nouvelles capacités pour accompagner le développement du fret ferroviaire sur l'axe péninsule ibérique/Europe du Nord-Ouest (ligne nouvelle) ;

- le renforcement des transports du quotidien au droit des deux métropoles (ligne existante).

Les deux derniers projets répondent à des objectifs et des fonctionnalités distinctes, du fait de la fonctionnalité TER.

Compte tenu des interrelations liées à la constitution du réseau ferroviaire, au cadre géographique et temporel dans lesquels ils se situent, ces projets ont été regroupés au sein d'un même programme, le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest.

Autour de la métropole bordelaise, grâce à l'opération des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, les services de proximité (« transports du quotidien ») pourront être améliorés en nombre, en performance et en qualité.

L'opération consiste essentiellement en la création d'une voie supplémentaire entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans dédoublée à chaque point d'arrêt, permettant ainsi la mise en place d'un service TER périurbain dense et de qualité entre Bordeaux et Langon, avec des fréquences variant de deux à quatre trains par heure de pointe et par sens. La desserte de ces trains obéira à une logique de maillage fin et de mise en correspondance, dans le cadre du cadencement mis en place sur le réseau.

La gare existante de Bègles et les haltes existantes de Villenave-d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans seront reconfigurées pour améliorer les intermodalités et les accès.

L'opération consiste aussi en la suppression des 6 passages à niveau situés sur Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans. Ces suppressions sont compensées par un réseau de rétablissements (voie latérales et franchissements) adéquat.

L'estimation de l'opération des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux présentée à l'enquête publique s'élève à 613 millions d'euros hors taxes (aux conditions économiques d'août 2013).

Le Directeur Régional de Réseau Ferré de France a demandé au préfet de la Gironde, par courrier du 17 juin 2014, l'organisation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, et à la suppression des passages à niveau N°9 à 14 de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans.

L'arrêté préfectoral du 25 août 2014 a ouvert l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, à la suppression des passages à niveau N°9 à 14 de Cadaujac et de St Médard d'Eyrans, ainsi qu'à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. L'enquête préalable s'est déroulée du 14 octobre au 8 décembre 2014.

Le 9 février 2015, la commission d'enquête a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de l'opération, à la suppression des passages à niveau et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Ces avis ont été assortis de six observations pour la partie utilité publique, d'une observation sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et d'une réserve sur la suppression des passages à niveau.

2 – Caractère d'utilité publique de l'opération

L'opération des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux présente un caractère d'utilité publique pour les motifs suivants :

- Elle concourt à **fluidifier le trafic ferroviaire au Sud de Bordeaux** : les aménagements permettront d'augmenter la capacité actuelle de la ligne, pour éviter la saturation, et d'améliorer la robustesse d'exploitation de l'axe, en réduisant les impacts engendrés par les différents aléas d'exploitation ;

- Elle permet d'**acquérir la capacité nécessaire pour absorber les nouveaux trafics : TaGV, TER et Fret** : les aménagements autoriseront la création de créneaux de circulation supplémentaires, afin d'absorber le nouveau trafic TaGV et de développer les services TER, tout en offrant des sillons de qualité pour les trains de fret ;

- Elle conduit à **améliorer la connexion entre le réseau ferroviaire et les réseaux de transports collectifs** : les aménagements de la section Bègles – Saint-Médard-d'Eyrans permettront l'augmentation de services correspondant au développement des dessertes TER de l'axe Bordeaux-Langon. Ainsi, les aménagements autoriseront la mise en place d'une desserte en heure de pointe des points d'arrêts à la demi-heure, et qui pourra atteindre, à terme, le quart d'heure. Les habitants du secteur Sud-Est de Bordeaux trouveront avec ce projet l'opportunité d'être mieux reliés à la capitale régionale, avec une fréquence accrue des dessertes. La complémentarité des différents modes de transports avec la mise en place de services de transports collectifs (tramway, bus) de rabattements vers les haltes, et la création de pôles d'échanges multimodaux, rendront le mode ferroviaire plus attractif. L'amélioration du service permet d'encourager le report modal, de la voiture, vers les transports collectifs, notamment pour les déplacements domicile-travail ou domicile-école et constituera une alternative performante à la route. L'amélioration des connexions entre les différents transports collectifs participe également à limiter la pollution atmosphérique dues aux transports.

- Elle contribue à **améliorer la sécurité des circulations routières, ferroviaires, piétonnes, et des autres modes de déplacements au droit des passages à niveau existants**. La suppression des 6 passages à niveau présents sur le tronçon (passages N°9 « Moulin noir », N°10 « rue truchon », N° 11 « Millefleurs », N°12 « rue Pontrique » à Cadaujac et passages N°13 « avenue huit mai 1945 » et N°14 « avenue de l'Esteyrolle » à Saint Médard d'Eyrans) a été intégrée aux aménagements afin d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains de l'infrastructure.

3 – Suites apportées au projet à l'issue de l'enquête publique

Dans ses rapports établis à l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête a jugé indispensable de remplacer l'un des quatre passages à niveau supprimés de Cadaujac par la création d'un nouveau franchissement.

Suite à cette réserve émise par la Commission d'enquête, SNCF Réseau a étudié 4 possibilités de solution. Un dossier de présentation ainsi que l'analyse multidomaines de ces différentes solutions a été mis à disposition du public avec un registre. Deux réunions ont été organisées avec les riverains et le public ainsi qu'une concertation avec la commune qui a délibéré le 20 mai 2015.

SNCF Réseau a dressé un bilan de cette consultation postérieure à l'enquête publique.

Au regard des études complémentaires, de l'analyse multidomaines, du bilan de la consultation du public et de la délibération de la commune de Cadaujac, SNCF Réseau réalisera un franchissement routier complémentaire face à l'allée des Genêts, avec un gabarit en hauteur réduit, et en lui conservant sa fonctionnalité piétons et cycles.

Par ailleurs, la commission d'enquête a recommandé, dans ses rapports, de tenir dans chaque commune une réunion d'information du public pour présenter le projet lorsqu'il sera suffisamment détaillé. SNCF Réseau informera régulièrement le public, par l'intermédiaire d'un journal, de l'état d'avancement du projet, ainsi que par la diffusion de feuillets d'information pour les phases particulières de chantier (modification des circulations, travaux de nuit,...). Ces éléments d'information seront aussi mis en ligne sur les pages internet dédiées au projet.